



**ECOLE NATIONALE DES SPORTS DE MONTAGNE (ENSM)
SITE DU CENTRE NATIONAL DE SKI NORDIQUE ET DE MOYENNE MONTAGNE (CNSNMM)
SITE DE L'ECOLE NATIONALE DE SKI ET D'ALPINISME (ENSA)**

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

ARTICLE 1 – Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de préciser l'organisation des relations contractuelles entre l'ENSM – site du CNSNMM/ENSA et le demandeur, personne individuelle ou responsable d'un groupe souhaitant être hébergé au Centre National de Ski Nordique et de Moyenne Montagne (CNSNMM) ou à l'Ecole Nationale de Ski et d'Alpinisme (ENSA) pour un stage sportif ou un séminaire.

ARTICLE 2 – Conditions de réservation

La demande de réservation est effectuée par mail à :

cnsnmm.accueil@ensm.sports ou à ensa.accueil@ensm.sports.gouv.fr

A réception de la demande de réservation par l'établissement, selon les disponibilités, un devis sera établi pour le séjour. L'entrée en vigueur du devis est soumise à l'envoi à l'établissement par le demandeur du devis signé, accompagné de la mention « Bon pour accord », dans le respect du délai de rétractation légal et au plus tard 14 jours avant la date prévue de début de stage. Dès lors, les conditions générales de vente sont réputées connues et acceptées par le demandeur.

ARTICLE 3 – Règlement intérieur

Les usagers de l'établissement sont tenus de respecter le règlement intérieur, disponible sur

<https://cnsnmm.sports.gouv.fr/le-cnsnmm/hebergement-a-restauration> ou sur <https://ensa.sports.gouv.fr/fr/le-ecole/organisation>

ARTICLE 4 – Conditions et moyens de paiement

Le demandeur s'engage à verser la somme définie dans le devis, à réception de la facture, au plus tard dans un délai de 30 jours à compter de l'émission de la facture, par virement bancaire ou carte bancaire.

ARTICLE 5 – Modifications et Conditions d'annulation

Annulation à l'initiative de l'établissement

L'établissement se réserve le droit d'annuler la réservation en cas de motif impérieux, relatif à l'établissement et/ou au séjour.

A l'initiative du demandeur

Lorsque le demandeur annule totalement ou partiellement les prestations du séjour planifié et contractualisé par la signature du devis, les conditions sont les suivantes :

- Toute modification et/ou annulation doit être notifiée par écrit au plus tard 14 jours avant le début du stage.
 - o Une modification de séjour, après accord des parties entraîne l'édition d'un nouveau devis, soumis aux conditions d'entrée en vigueur détaillées à l'art.2 de ce présent document.
- Si l'annulation totale ou partielle intervient dans les 14 jours précédant le stage, une pénalité de 30% du montant des prestations annulées par rapport au devis initial sera appliquée, lors de la facturation.
- Si l'annulation totale ou partielle intervient en cours de séjour, le montant du devis signé est dû dans son intégralité.

Cas de force majeure et autres motifs pouvant être invoqués

Aucune pénalité ne sera appliquée au demandeur en cas de désistement avant ou pendant le stage dûment justifié dans les conditions suivantes :

- Accident ou décès de l'usager ou d'un membre de sa famille (ascendant ou descendant de premier niveau)
- Maladie, blessure ou hospitalisation de l'usager



**MINISTÈRE
CHARGÉ DES SPORTS**

Liberté
Égalité
Fraternité

ECOLE NATIONALE DES SPORTS DE MONTAGNE

35 route du Bouchet
74400 Chamonix
+33 (0)4 50 55 31 30
ensa.accueil@ensm.sports.gouv.fr

ARTICLE 6 – Litiges et contentieux éventuels

En cas de litiges pouvant résulter de l'interprétation, de l'exécution et/ou de la réalisation du présent devis, les parties conviennent d'épuiser toutes les solutions amiables avant de les porter devant le Tribunal administratif de Grenoble.

ARTICLE 7 – Assurance Responsabilité Civile

La responsabilité civile de l'utilisateur sera engagée pour tout dégât qu'il pourrait causer dans l'établissement durant la période de son séjour. L'utilisateur doit assurer la garde de ses biens et matériels apportés par lui-même.

ARTICLE 8 – Animaux

Les animaux ne sont pas admis dans l'enceinte de l'établissement sauf sur autorisation exceptionnelle de l'établissement.

ARTICLE 9 – Données personnelles

Conformément au Règlement Général de Protection de Données, le demandeur bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement ou encore de limitation des informations qui le concerne, qu'il peut exercer en envoyant une demande écrite à rgpd@ensm.sports.gouv.fr